

LE NARRATEUR UNIVERSEL

Nonidi 9 Frimaire, an VI.

(Mercredi 29 Novembre 1797).

Nouvelles promotions faites par la cour de Madrid. — Nouvelle organisation de l'armée papale. — Augmentation considérable de l'armée cisalpine. — Proposition faite au directoire par la cour de Vienne, de retirer des bords du Rhin la plus grande partie des troupes, aussi-tôt après l'ouverture du congrès. — Arrivée dans le Midi de 35 mille hommes de l'armée d'Italie. — Suite de la discussion sur la résolution relative aux ci-devant nobles.

A V I S.

Les Abonnemens doivent être adressés, francs de port, au directeur du NARRATEUR UNIVERSEL, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, maison de la Réunion. Le prix est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an.

E S P A G N E.

De Madrid, le 14 novembre.

Le grand inquisiteur, dont on a déjà annoncé la destitution, vient d'être remplacé par don Ramon de Arce, archevêque de Burgos, un de nos prélats les plus éclairés, que nous avons long-tems vu ici comme conseiller des finances, & qui y faisoit le charme de nos sociétés par les agrémens de son esprit & la douceur de ses mœurs.

M. Colon, adjudant de la place de Madrid, va partir pour Paris en qualité de consul général; c'est un ami de notre nouvel ambassadeur, le comte de Cabarrus.

M. d'Orozco, notre ministre près la cour de Saxe, est nommé ambassadeur auprès de la république cisalpine.

I T A L I E.

De Trieste, le 6 novembre.

Le lieutenant-colonel Williams est arrivé ici, mercredi dernier, du Rhin. Il a pris le commandement de la marine impériale.

L'armée impériale occupe toujours la même position sur les frontières; ce sera seulement après l'échange des ratifications qu'elle se portera en avant pour occuper les provinces de l'Italie nouvellement acquises à l'Autriche.

De Rome, le 8 novembre.

Le cardinal duc d'York, prétendant d'Angleterre, est de retour du pèlerinage qu'il a fait à la Santa-Casa de Lorette. On dit qu'il a renoncé à la couronne britannique, & qu'il en a fait hommage à la Ste-Vierge.

Le saint-pere continue à édifier son peuple par sa dévotion exemplaire. Il visite toutes les églises de la capitale, & invoque le secours de tous les saints. Le spirituel cependant ne lui fait pas négliger le temporel. On annonce un nouvel édit qui doit retirer de la circulation quelques millions de cédules, & faire reparoître le numéraire qu'on s'obstine à tenir caché. On travaille avec la même activité à une organisation de l'armée papale. On leve des compagnies de chasseurs à cheval, & on

forme un corps de génie qui aura pour chef le capitaine Colli. Cet officier a présenté au gouvernement des plans pour fortifier les frontières, sur-tout du côté de la république cisalpine. Ils ont été approuvés par sa sainteté & par la révérendissime congrégation militaire; ils seront exécutés dès que l'ordre sera rétabli dans les finances.

De Milan, le 12 novembre.

On va augmenter considérablement l'armée cisalpine, afin d'avoir toujours une force imposante prête à agir. Mais outre les 25 mille Français qui resteront en Italie, ce qui fera notre véritable force, ce sera une alliance défensive avec la république française.

Le général Buonaparte n'a pas permis aux députés de la municipalité de Venise de continuer leur route pour Paris. Il leur a représenté que ce voyage étoit inutile, puisque le directoire avoit déjà ratifié le traité. On dit qu'il les a consolés, en les assurant que plusieurs articles secrets stipuloient en faveur de Venise & de la Terre-Ferme le maintien de leurs droits & une espee de représentation. D'autres prétendent que l'empereur prendra le titre de *duc des Vénitiens*, & leur accordera comme spontanément, des capitulations & des états. Ce seroit une politique bien sage & bien propre à faire oublier aux Vénitiens ce qu'ils ont été & ce qu'ils pouvoient être.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 11 novembre.

Il est arrivé ici, il y a deux jours, un courrier de Pétersbourg avec des dépêches très-importantes. L'on a appris, entr'autres, que la cour de Russie, en sa qualité de garante de l'intégrité de l'empire d'Allemagne, a résolu d'envoyer un ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt. Ce ministre passera par Vienne & s'y arrêtera quelques jours.

Notre cour, dans la vue de soulager le plutôt possible les habitans des contrées du Rhin, vient de faire proposer au gouvernement français de retirer, aussi-tôt après l'ouverture du congrès, la plus grande partie des armées, tant d'une part que de l'autre, & de ne laisser que le nombre de troupes qui sera nécessaire pour couvrir les frontières, après la conclusion de la paix.

Le ci-devant duc d'Enghien est arrivé ici, il y a trois jours. Il se propose de faire quelque séjour dans cette résidence. M. le marquis de Gallo partira incessamment pour retourner à Naples.

Le plan d'une loterie d'état ne tardera pas à paroître

P R U S S E.

De Berlin, le 14 novembre.

Selon les dernières nouvelles de Potsdam, les médecins ont déclaré le roi décidément hydropique. L'enflure existoit déjà des pieds jusqu'à la tête. Le roi sait son état, & est fort tranquille.

Le prétendant quittera dans peu le château de Blankembourg pour aller se fixer à Gevern, dans la principauté de Zerbst, à douze lieues d'Emoden. Il n'attend, pour ce changement, que la séparation, peut-être prochaine, de l'armée d'observation.

A L L E M A G N E.

De Rastadt, le 21 novembre.

Presque tous les membres du congrès sont ici. On eroit que les séances s'ouvriraient dès que le général Buonaparte sera arrivé. Il est attendu avec une vive curiosité & une grande impatience. Il habitera vraisemblablement la *Pavlovitz*. Le château sera occupé, partie par les ministres de sa majesté impériale, partie par le ministre directeur de Mayence, ainsi que par la légation française.

La première opération sera la vérification des pouvoirs & l'examen du titre en vertu duquel on doit être admis. Comme il est stipulé par le traité de Campo-Formio que le congrès ne sera composé que d'envoyés de la république française & de l'Empire, on croit que le comte de Persen, ambassadeur de Suède, ne pourra y représenter son roi qu'en sa qualité de duc de Poméranie. D'après cela, la Russie n'aura aucun titre pour avoir un agent, quoiqu'elle le desire, à moins qu'on ne reconnoisse la qualité de garant du traité de Westphalie.

Il paroît qu'il y aura ici une grande affluence d'étrangers pendant la tenue du congrès. Les loyers sont d'une cherté extraordinaire, & il n'est presque plus possible de s'en procurer. Il y aura différens amusemens, entr'autres comédie française exécutée par la troupe de Strasbourg.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

DE PARIS, le 8 frimaire.

Les trois mois de la présidence de Révellière-Lépeaux viennent de finir. *Dans* le cours même de la révolution, où les mois ont souvent été aussi pleins que des siècles, il n'y a pas eu d'époque plus féconde en grands évènements.

Révellière, déclaré président pen de jours avant le 18 fructidor, a signé en cette qualité les ordres pour cette journée; & depuis, il a signé la paix continentale.

C'est Barras qui lui succède dans la présidence. Les sceaux lui ont été remis hier.

Le roi de Prusse est décidément mort le 16 novembre, à Potsdam. Son fils a pris sur-le-champ les rênes du gouvernement & avoit déjà reçu le serment de fidélité de l'armée. Cette nouvelle est attestée par des lettres d'Amsterdam & de Cologne, qu'on a lieu de croire authentiques, & par des couriers arrivés à plusieurs ministres étrangers.

— On annonce que le général Massena est nommé commandant en chef de l'armée de Portugal.

On va s'occuper des moyens de réunir aux environs de Bayonne les troupes destinées à conquérir ce royaume, en cas que la guerre continue.

— Le général Desaix est toujours à Paris, où il prépare l'organisation de l'armée d'Angleterre.

Cinquante mille hommes de l'armée d'Italie vont traverser la France pour se rendre sur les côtes de la Manche & de l'Océan; déjà 35 mille d'entr'eux sont arrivés dans le Midi.

Leclerc (des Vosges), maintenant à la tête du bureau d'Esprit-Public au ministère de la police, adresse aujourd'hui une harangue pathétique à cette armée:

« C'est dans Londres vaincue, lui dit-il, que vous devez proclamer la destruction du gouvernement anglais, l'indépendance de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, la liberté des mers & la paix de l'univers. C'est là que vous puiserez les trésors entassés des deux mondes, pour les reverser sur la surface de la république ».

— Une lettre de Sonthonax lui-même annonce qu'il est arrivé au Férol, en Espagne.

— Huit des voleurs qui ont dévalisé trois diligences près de Villejuif, ont été arrêtés. Parmi ces brigands, il se trouve, dit-on, des hommes dont le costume annonce qu'ils étoient destinés, par état, à protéger les personnes & les propriétés.

Le jeune homme qui avoit reçu plusieurs coups de couteau en se défendant contre ces voleurs, est mort de ses blessures.

— Les registres des certificats de résidence du deuxième arrondissement de Paris, ont été volés.

— On parle de l'insurrection d'une partie des Vénitiens & de quelques efforts faits par eux pour conserver leur indépendance. Déjà plusieurs quartiers s'étoient réunis en assemblées primaires; mais le sort de Venise est décidé par d'irrévocables traités; & il faut que ses habitans cedent à la nécessité, & qu'ils se sacrifient au repos de l'Europe.

— Buonaparte est nommé membre de l'institution nationale, à la place de Carnot; & François (de Neufchâteau) à celle de Fontanes.

Le citoyen Champagne, traducteur de *la Politique d'Aristote*, succède à Pastoret. On remarque que Pastoret avoit aussi traduit le même ouvrage.

— L'archiduc Charles est parti le 18 novembre de Mannheim pour Vienne. L'armée autrichienne est commandée en son absence par le général comte de Latour.

Quelques feuilles allemandes attribuent ce départ à une disgrâce du prince Charles auprès de l'empereur son frere.

— Les dénégations deviennent à la mode & ne coûtent pas plus qu'elles ne prouvent.

Mallet du Pan vient aussi de désavouer dans les feuilles allemandes la correspondance que le *Rédacteur* a annoncé avoir été trouvée de lui dans les archives de Venise.

— Le nommé Pagès, qui commandoit au fort Jean, lorsqu'on y a commis tant d'assassinats, a été arrêté à Lyon.

— La commission militaire de Marseille a condamné à mort les nommés Durand & Paillet, convaincus d'avoir participé aux assassinats du Midi.

— Le citoyen Morand, juge de paix de la section Poissonniere, vient d'être mis en arrestation, d'après un mandat lancé par l'accusateur public. Il est prévenu d'avoir, dans l'exercice de ses fonctions, tenu des propos tendant à effrayer & à décourager les acquéreurs de biens nationaux.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 7 frimaire.

Nous avons fait connoître hier une partie du discours de Laussat contre la résolution tendant à traiter les ci-devant nobles & annoblis comme étrangers. La seconde partie de cette opinion est trop remarquable dans les circonstances actuelles, pour que nous n'en donnions pas aussi une idée. C'est la première fois qu'un membre des anciens use de l'initiative exclusivement réservée à ce conseil pour indiquer les changemens qui seroient jugés nécessaires à la constitution.

Creuzé-Latouche interrompt Laussat pour annoncer que les considérans critiqués par lui ont été retirés comme inconvenans ; & qu'en déclarant l'urgence, le conseil a changé les motifs sur lesquels elle étoit appuyée.

Clauzel. — Il faut être l'ami des nobles pour revenir sur une erreur reconnue.

Laussat. — Non, il ne faut pas être l'ami des nobles ; il suffit d'être l'ami de la constitution, pour combattre un projet qui en est le renversement. Si ce projet étoit approuvé par vous ; la condition des ci-devant nobles & annoblis seroit pire que celle même des negres de nos colonies, qu'on a déclarés capables d'exercer les droits de citoyens.

Depuis six ans, il n'y a plus de noblesse en France ; & on vous propose des moyens de la recréer, d'en éterniser le souvenir, & de marquer ainsi du sceau de la suspicion plus de 200 mille Français !

Arrêtez vos regards sur la position générale de nos ci-devant nobles. Si vous en exceptez ceux qui, s'étant engagés dans la révolution, sont employés pour elle, le reste décimé, appauvri, isolé, ne conspire que de quelques vœux impuissans sous des lambris déserts.

Il n'a rien été allégué contre les ci-devant nobles considérés dans leurs rapports actuels, qui, en quelque communé de France qu'on essayât d'en faire l'application, ne se trouvât aussi vrai de la classe des riches. Qui laisse souvent percer des mécontentemens & des regrets malentendus ? qui, souvent sans mérite, a du pouvoir ? C'est le riche.

Il n'est qu'une noblesse contre laquelle nous avons, non pas à sévir, mais à prémunir la république : c'est celle des richesses. Les diviser, les atténuer par des moyens doux & insensibles, de manière qu'elles ne s'engorgent pas long-tems dans une même branche de l'ordre social (murmures), & qu'au contraire la plus grande portion possible aille en vivifier abondamment les derniers rameaux ; tel doit être l'objet des vœux & des travaux des législateurs.

Etablir une constitution exclusivement pour le petit nombre, c'est un crime contre nature. L'établir exclusivement pour la multitude, c'est une grande faute politique ; & l'événement n'a jamais manqué de vérifier qu'un gouvernement semblable n'a ni bonheur, ni durée. L'art consiste à concilier les intérêts de ces deux classes pour le plus grand avantage commun.

Rome eut sa loi agraire, maladie longue & convulsive qui finit par tuer sa liberté. La république française auroit-elle aussi ses ci-devant nobles, & les loix de leur repression, & les projets de leur expulsion, & les plans de leur spoliation, pour instrument héréditaire & bannal de popularité & de bouleversement ?

S'il étoit vrai que, par un des décrets immuables de la destinée, il ne pût y avoir de république sans partis, le parti populaire y seroit le mien : il le seroit, parce que je le croirois le plus sûr pour la liberté ; mais je ne me cache pas qu'il fut celui de César, entre les mains duquel la liberté romaine expira sans retour. Je n'oublie pas non plus, que presque tous les tyrans furent des démagogues, accrédités par la violence de leurs invectives contre les riches & les hommes en place : car où il n'y a pas de noblesse constituée, les riches & les hommes en place tiennent lieu des nobles. Je me garderai bien des premiers pas dans cette lice d'exagération où l'on débute par être dur & injuste, où l'on finit par être spoliateur & bourreau : si je suis résolu de vivre libre, je suis déterminé à mourir sans remords.

Nous sommes, dira-t-on, dans des circonstances extraordinaires, & le salut de l'état commande.

Le sens de ces paroles est si vague, que toute république peut y lire l'arrêt irrévocable de sa perte prochaine. Voyons cependant quelle est notre situation politique.

La direction royaliste qu'on avoit donnée au vaisseau de l'état, a été heureusement changée. Plaise au ciel que la force de l'impulsion contraire qu'il a reçue, ne le précipite pas maintenant vers une direction démagogique ou anarchique ! Je me contente de faire à cet égard un appel à tous les vrais amis de la liberté.

Ce fut ce nouveau mouvement qui produisit la résolution proposée ; & qui poursuit dans les ci-devant nobles une classe dont ils ne forment que la très-petite partie. Bientôt voyant toujours les mêmes maux, on les attribuera à l'insuffisance du remède. C'est si simple & si commode ! De mécontentement en mécontentement, on ne tardera pas, je vous le prédis, à remettre en question l'expulsion ou l'extermination, & peut-être à tenter de les exécuter. Ensuite les mêmes symptômes se manifestant encore, on en viendra aux gros négocians ; puis aux gros propriétaires, & ainsi à l'infini.

Voulez-vous la liberté ? Voulez-vous la république ? J'oserai trancher ici le mot : *Remplissez une lacune immense dans la constitution.* Je m'explique.

Toutes les fois qu'il peut survenir dans un état républicain des périls urgens contre lesquels la constitution n'offre pas de refuge ; toutes les fois qu'il peut arriver de ces accidens qui forcent le gouvernement ordinaire à recourir à des moyens extraordinaires, cet état, n'en doutez pas, sera bientôt ruiné, & par suite de ces accidens, & par suite de ces périls. Notre pacte social a tout-à-fait oublié d'y pourvoir.

Il a également négligé les liens de cohérence & d'union de la puissance exécutive avec la puissance législative ; il n'a pas établi la garantie de celle-là contre celle-ci. Ils s'y est ensu mêlé un reste de teinte révolutionnaire, qui a laissé une sorte d'influence exécutive aux attributs législatifs.

En un mot une pensée occupe & importune en ce moment les amis éclairés de la république : c'est qu'il lui manque quelque chose qui la consolide & la mette à l'abri des coups de nos ennemis intérieurs. Je me sens assez fort de mon indépendance pour ne pas craindre de le dire : *Rendez le pouvoir exécutif plus puissant qu'eux.*

En même tems donc que je réprovoie la résolution qui vous est soumise, comme de nul avantage relativement à notre situation, je crois que cette situation doit appeler toute votre attention. Je pense & je ne tergiverserai

pas à proclamer, pour le bien de mon pays, que le salut de notre constitution réclame impérieusement du peuple, non une *révision*, mais un prompt *supplément*. Il ne s'agit pas d'y *changer*, il s'agit de la *compléter*.

Je suis fermement persuadé qu'il y auroit péril violent pour la liberté, à l'entreprendre dans les formes & les délais de cette *assemblée de révision*, prévue par la constitution, pour les cas où l'expérience auroit fait sentir l'inconvénient de quelques-uns de ses articles. Mais de l'initiative de *révision* réservée exclusivement à ce conseil, j'infère par voie d'analogie directe, qu'à lui appartient également l'initiative de *supplément*.

Laussat conclut en demandant le rejet.

Cornudet, après avoir aussi fortement attaqué la résolution, déclare que ce n'est pas seulement contre les ci-devant nobles qu'il faut se mettre en garde, mais contre tous les mécontents. Il indique trois mesures qu'il croit utiles :

1°. Les élections graduelles & le passage nécessaire par une fonction inférieure avant d'arriver à une autre plus élevée, comme l'avoit proposé Mirabeau dans l'assemblée constituante, & Daunou dans la convention.

2°. Qu'on ne puisse demander ni l'établissement ni le rapport d'une loi, que dans les délais fixés.

3°. (Ceci vient d'être arrêté) C'est de faire vérifier, tous les ans, avant le 1^{er} prairial, par les deux tiers restant, les pouvoirs du tiers arrivant.

Rousseau a appuyé la résolution : il l'a jugée utile aux ci-devant nobles eux-mêmes qu'elle mettra à l'abri des soupçons & des accusations qui les poursuivent, dès qu'ils sont dans les places. Il l'a regardée en outre comme un complément nécessaire de la journée du 18 fructidor.

Baudin (des Ardennes) a opposé le langage de la raison & de la constitution à ces éternels argumens de circonstances avec lesquels il n'est pas une injustice, pas une mesure tyrannique qu'on ne prétende justifier. Il a voté pour le rejet de la résolution.

Son discours, ainsi que les précédens, sera imprimé.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Présidence du citoyen SIEYES.

Séance du 8 frimaire.

Les administrateurs du département de la Gironde demandent une réforme dans les théâtres qui pourroient être des foyers d'esprit public, & qui sont, disent-ils, des repaires de corruption.

Cette pétition est renvoyée au directoire.

Les nouveaux administrateurs de l'Aube demandent au conseil qu'il soit mis un intervalle entre la perception des contributions arriérées & celles de l'an 6. S'il faut une ressource extraordinaire au trésor public, les nobles sont là, disent les pétitionnaires, les nobles sont là ; seroit-ce trop les punir, que de faire peser sur eux le poids entier des tributs qu'exigent les besoins publics.

Cette pétition est renvoyée à la commission des finances.

Le citoyen Coulon-Thévenot, demande au conseil, d'adopter un journal *Tachygraphique* qu'il fait depuis quelque tems. Oudot saisit cette occasion pour demander qu'une

commission exempte de nouveau la proposition qui fut faite, il y a quelque tems, d'établir un tachygraphie. Le renvoi est ordonné à une commission.

Des républicains de Toulouse demandent l'épuration de tous les tribunaux de la république, & la destitution de Janolle, accusateur public dans ce département, qu'ils accusent de royalisme.

Rampillon félicite le conseil d'avoir purgé le sanctuaire de la justice ; mais il croit que rien n'est fait, si on ne pourvoit au moyen de former des listes de bons jurés. Il demande donc qu'une commission soit chargée d'examiner,

1°. Quel est le meilleur moyen de former les listes de jurés.

2°. S'il ne conviendrait pas d'imprimer ces listes & de les soumettre à la surveillance des citoyens.

3°. Si ces listes ne doivent pas être formées à un jour solennellement indiqué.

Le renvoi à une commission est ordonné.

On a repris la discussion sur le projet de résolution relatif à la successibilité des enfans nés hors du mariage. Après avoir entendu quelques orateurs pour & contre, la discussion a été de nouveau ajournée.

Nota. Le conseil des anciens a entendu un rapport sur la résolution relative aux dépenses de l'an 6. L'approbation en a été proposée. Le conseil a ordonné l'impression & l'ajournement de la discussion. Il n'a pas repris aujourd'hui la discussion sur nobles.

Bourse du 8 frimaire.

Amsterd.....57 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	Lausan..... $\frac{1}{2}$ b., $\frac{3}{4}$ perte.
<i>Idem</i> cour...55 $\frac{3}{8}$, 56 $\frac{5}{8}$ paq.	Lond.....27 l., 26 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.
Hamb.....196, 193 $\frac{1}{2}$.	Inscrip....81., 81. 2 s. $\frac{1}{2}$, 81.
Madrid.....131.	Bon $\frac{3}{4}$51. 11 s., 11 s. 9 d.,
Mad. effect....15 l. 2 s. 6 d.	10 s. 6 d., 11 s.
Cadix.....13 l.	Bon $\frac{1}{2}$ 41 l. 10, 41 l., 41 l. 10 p.
Cad. effec.15 l., 14 l. 17 s. 6 d.	Or fin.....104 l. 10 s.
Gènes.....95 $\frac{1}{2}$, 95, 93 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg...49 l. 12 s. 6 d.
Livourne.....103 $\frac{1}{2}$, 102.	Piastre.....5 l. 6 s. 6 d.
Lyon.....au pair 15 j.	Quadruple...80 l. 12 s. 6 d.
Marseille.....pair 30 j.	Ducat d'Hol....11 l. 12 s.
Bordeaux.....pair 10 j.	Guinée.....26 l.
Montpellier..... <i>idem</i> .	Souverain.34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....1 b., $\frac{1}{2}$ per.	

Esprit $\frac{3}{5}$, 610 à 613. — Eau-de-vie 22 deg., 420 à 452 l.
— Huile d'ol., 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martin., 2 l. 5 s., 6 s. 6 d.
— *Idem* St-Domingue, 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 l., 2 l. 2 s. — Savon de Marseille, 16 sols. — Coton du Levant, 1 liv. 16 s. à 2 liv. 14 s. — Coton des isles, 2 liv. 14 s. à 3 liv. 4 s. — Sel, 4 liv. 5 à 10 s.

ELYSEE CHAMPÊTRE, ouvrage dédié aux dames, par madame de***
3 vol. in-18, avec figures. Prix 3 liv. et 4 liv., franc de port. A Paris, chez Bertrand, libraire, rue de Tournon, n°. 117.

Cet ouvrage renferme six nouvelles et un drame, ayant pour titre, Cécilia, ou les Trois Tuteurs. Il est écrit avec élégance et fait également l'éloge de l'esprit et du cœur qui l'ont dicté.

J. J. MARCEL.